

# AIX LES BAINS

SUPPLÉMENT AU MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE | N° 68 | AOÛT 2024

LA LETTRE

## CHÈRES AIXOISES, CHERS AIXOIS,

Le budget 2024 est à l'équilibre sans augmenter les taux d'impôts locaux. Cette année encore, la municipalité ne veut pas faire peser les choix politiques sur le pouvoir d'achat des ménages, en particulier en cette période de forte inflation.

Nous avons fait preuve d'anticipation et de responsabilité grâce à une gestion saine et efficace. En 2024, nous maintenons le cap ! En fonctionnement, ce sont près de 48 M€ de dépenses affectées au maintien d'un haut niveau de service à la population. Près d'1,7 M€ d'euros sont également consacrés à l'accompagnement du monde associatif sportif, de loisirs, culturel et patriotique.

L'année 2024 est aussi une période charnière du mandat, où l'investissement arrive en phase active de réalisation avec une enveloppe globale de travaux estimée à 11,7 M€. Les principaux postes de dépenses portent sur la sécurité, sur l'éducation, la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports, la rénovation urbaine, l'habitat, le cadre de vie et les mobilités douces.

Je garde comme principal objectif avec la municipalité, qu'Aix-les-Bains demeure une ville à taille humaine, toujours plus sûre et proche de ses habitants !

**RENAUD BERETTI**  
MAIRE D'AIX-LES-BAINS  
PRÉSIDENT  
DE GRAND LAC



## BUDGET 2024 Des finances saines, de bons comptes et une gestion rigoureuse

La fiscalité locale directe représente 74 % des recettes de fonctionnement de la Ville. Elle perçoit essentiellement la taxe foncière, ainsi que la taxe d'habitation pour les contribuables qui y sont encore assujettis (résidences secondaires et loueurs de meublés). « Cette année encore, il y aura 0% d'augmentation des taux, comme c'est le cas à Aix-les-Bains depuis 2001 ! » sou-

ligne Renaud Beretti. « Nous n'avons pas non plus créé de surtaxe pour les meublés, comme l'État nous le permettait. Les hébergements touristiques sont un élément important de notre activité économique et seraient pénalisés avec cette surtaxe. » Malgré la non-augmentation des taux de la taxe foncière, son montant évoluera cependant mécaniquement, par décision du Parlement, pour tenir compte de l'inflation.

## IMPÔTS : 0% D'AUGMENTATION DES TAUX



LA MAIRIE



## Budget de fonctionnement des marges de manœuvre contraintes par l'État

Si la municipalité avait réussi à baisser les dépenses de fonctionnement en 2023, ce ne sera pas le cas en 2024, en dépit de ses efforts, par exemple dans la maîtrise de sa consommation d'énergie. À cela plusieurs raisons. La première est liée à l'augmentation de la masse salariale, liée en partie aux mesures gouvernementales, non compensées, concernant la rémunération de ses agents (revalorisation de 5 points d'indice, glissement vieillesse technicité...). Par ailleurs, la municipalité, consciente que ses agents sont une force et une richesse, adopte une politique volontariste pour maintenir l'attractivité de ses postes. Par exemple, elle a versé la prime en faveur du

pouvoir d'achat, qui n'est pas compensée par l'État (340 000 €), et elle a augmenté, pour lutter contre l'inflation, sa participation aux chèques restaurant (7 € au lieu de 6 €). Au total, les dépenses de personnel devraient progresser de 1 M€ en 2024. Autre raison, la Ville devra verser cette année 569 889 € au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), dans le cadre de la solidarité avec les communes moins favorisées. La bonne dynamique de la Ville se trouve en quelque sorte sanctionnée, avec un prélèvement en augmentation de 5 % environ. Depuis 2012, la Ville a versé plus de 5,6 M€ à ce titre.

**RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT**  
**47 760 687 €**  
**(+4,8%)**

Les recettes de fonctionnement proviennent des impôts locaux, de la fiscalité indirecte (taxe sur l'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure, droits de mutation...), des dotations de l'État, des produits des services, des produits financiers...

**DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT**  
**44 563 687 €**  
**(+4,4%)**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des frais de personnel, des subventions versées, des intérêts de la dette, des charges de gestion courante...

### DES RECETTES QUI PROGRESSED DAVANTAGE QUE LES DÉPENSES

Du fait du dynamisme économique et touristique d'Aix-les-Bains, les recettes vont cependant progresser davantage que les dépenses. Pourtant, les dotations de l'État en faveur de la Ville ont baissé de plus de 37 % depuis 2017. Elles devraient évoluer légèrement cette année, malgré l'augmentation de la population et l'inflation, qui n'est pas compensée. Les recettes sur les eaux minérales, ainsi que les prélèvements sur les produits des jeux et les paris hippiques, devraient se maintenir à un niveau élevé. En revanche, les recettes issues des droits de mutation (transactions immobilières), des droits de place et de la consommation électrique sont prévues à la baisse.



# Aix-les-Bains agit avec un niveau d'investissement volontariste 11,7 M€ en 2024

Grâce à des finances saines et rigoureuses, la Ville va pouvoir poursuivre sa dynamique d'investissement en 2024 à hauteur de 11,7 M€ (hors remboursement de capital), au-delà des 9,4 M€ initialement prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI). Il est à relever que 100% des investissements sont financés par les ressources propres de la Ville.



## BUDGETS VOTÉS DES PRINCIPALES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES EN 2024

Routes  
**2,5 M€**

La création du skate-park et du pump-track  
**500 000 €**

La réalisation de la liaison verte ville-lac (entre l'Esplanade du lac et le carrefour Garibaldi)  
**1,43 M€**

La rénovation urbaine des Hauts de Marlioz  
**400 000 €** (puis de 2025 à 2029 pour la suite de l'opération : 4,5 M€)

La rénovation du Musée Faure  
**250 000 €** pour la phase de lancement (opération estimée à 6 M€)

La préservation des thermes Pellegrini  
**163 000 €** pour la phase de lancement (opération sur plusieurs années)

La végétalisation des cours d'écoles  
**120 000 €** (école de Saint-Simond durant l'été 2024)

## « Budget vert » d'Aix-les-Bains : + de 2 M€

La Ville œuvre pour un « budget vert » qui traduit ses engagements en faveur de la transition écologique et énergétique.

### PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS CETTE ANNÉE DANS CE CADRE

Bâtiments et services communaux (construction d'un restaurant scolaire à haute qualité environnementale à Franklin-Roosevelt, rénovation énergétique des bureaux du service des Parcs et Jardins, étude de la rénovation énergétique de l'école de Boncelin, remplacement de véhicules...)

**870 000 €**

Énergie et eau (passage aux leds des lampadaires, raccordement du foyer de la Liberté au réseau de chaleur urbain, fleurissement avec des plantes économes en eau...)

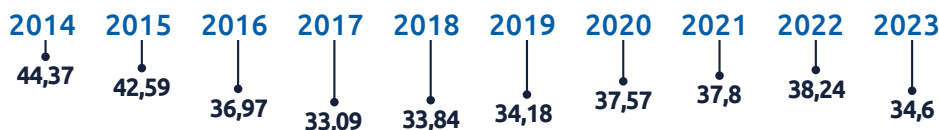
**675 000 €**

Mobilités douces (casiers à vélos sécurisés, arceaux, aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique...)  
**290 000 €**

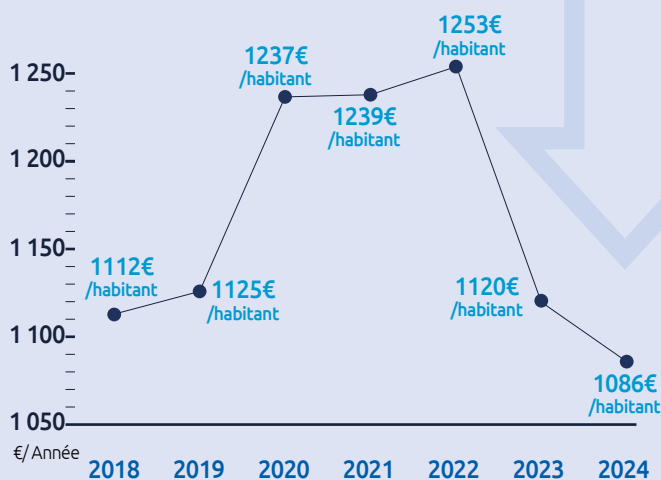


# ZÉRO EMPRUNT EN 2022 ET 2023 : la réduction de l'endettement se poursuit

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la dette s'élève à 34,6 M€. Le maire d'Aix-les-Bains a décidé en 2022 et 2023 de ne pas emprunter afin de réduire l'endettement de la Ville, après deux années marquées par la crise sanitaire. Cette dernière avait affecté les ressources financières de la Ville, en diminuant sensiblement les recettes (prélèvement sur les produits des jeux et paris hippiques, stationnement, redevance d'occupation du domaine public...), nécessitant de recourir à l'emprunt. L'endettement est aujourd'hui revenu au niveau d'avant-Covid. Par la suite, l'objectif fixé par Renaud Beretti est d'atteindre un encours de la dette d'environ 32 M€. La capacité de désendettement de la Ville est de 6 ans alors que la côte d'alerte est à 10 ans.



## DETTE PAR HABITANT EN BAISSE À 1086 € / HABITANT



## DES INDICATEURS AU VERT !

L'épargne brute (13,10 %), qui résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est reconstituée. Elle représente le socle de la santé financière d'une commune. Elle permet d'autofinancer l'investissement de la Ville, en dehors des autres recettes (dotations de l'État, subventions...) et de l'éventuel recours à l'emprunt.

### ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE

- 2018 : 4,4 M €
- 2019 : 3,7 M €
- 2020 : -0,5 M €
- 2021 : 3,4 M €
- 2022 : 0,9 M €
- 2023 : 3 M €
- 2024 : 3,2 M €